

Le SAGES a choisi de changer de logo.

Le nouveau logo comporte les mots « **PRAG** », « **PRCE** », « **Contractuels** », et l'expression « **Qualité & Liberté ACadémiques** ».

Dans ce logo :

- « **PRAG** » doit ici être entendu comme désignant l'ensemble des professeurs agrégés et assimilés (professeurs de chaire supérieure et professeurs ENSAM), pas seulement les professeurs agrégés affectés dans l'ESR

- « **PRCE** » désigne les professeurs certifiés et assimilés (PLP notamment) affectés dans l'ESR, mais pas ceux qui sont affectés dans le second degré

- « **Qualité & Liberté ACadémiques** » sont défendues par le SAGES pour tous les personnels, et rappelle que le SAGES syndique également des enseignants-chercheurs, ce qui devait donc se traduire dans son logo, puisque le SAGES conserve par ailleurs son nom initial, en dépit de l'extension de son champ de syndicalisation au-delà des seuls agrégés affectés dans le supérieur (y compris en CPGE)

- « **Contractuels** » désigne les professeurs agrégés, certifiés et assimilés affectés en tant qu'enseignants contractuels dans l'ESR, notamment sur des postes d'ATER. Mais le SAGES défend aussi les intérêts collectifs d'autres contractuels, notamment en matière de liberté académique, puisque les atteintes à la liberté académique ne concernent pas que ceux qui en sont directement et immédiatement la cible, mais l'ensemble des pairs de l'enseignement supérieur.

Bien qu'utilisé par l'administration et par tous les syndicats qui font semblant de défendre les intérêts des PRAG et des PRCE, **nous avons délibérément choisi de ne pas faire figurer l'acronyme « ESAS » dans notre logo**. Car nous ne considérons pas que des enseignants recrutés par des établissements universitaires à titre permanent y dispensent un enseignement secondaire. En outre, depuis quelques années c'est l'Éducation Nationale et non le ministère de l'Enseignement Supérieur qui est l'auteur des arrêtés de nomination sur les emplois de PRAG et de PRCE. Cette atteinte à l'autonomie des établissements universitaires a pour objet de [pouvoir les muter dans le second degré sans que leurs établissements universitaires puissent s'y opposer](#). **Nous ne saurions donc cautionner en quoi que ce soit l'utilisation d'un tel acronyme par l'administration, contrairement aux autres syndicats. Nous ne l'utilisons que comme mot-clé (hashtag) associé à certains de nos messages mis en ligne, pour que les PRAG et les PRCE qui ont intégré cette mise à l'index sans en mesurer toutes les implications ne passent pas à côté de ces messages.**

#PRAG

#PRCE

#SAGES

#LiberteAcademique

#ContractuelsESR

#ESAS